



Solidaires Unitaires et Démocratiques

Section syndicale Caisse d'Epargne Loire-Centre

Email : sud.loirecentre@free.fr

Téléphone : 02.38.78.15.68 ou 02.47.73.34.08

Site internet : www.sudbpce.com

COMITÉ D'ENTREPRISE DU 25 JUIN 2015

LES INDIGNÉS !!!

Part variable 2014 :

Une moyenne autour de 1900€ brut par salarié, des inégalités flagrantes et criantes que nous ne cesserons jamais de dénoncer. A noter un chiffre très intéressant : **2/3 du personnel ont perçu moins de 2000€ brut de part variable pour 2014**, cela veut dire que ces **2/3 du personnel (environ 1200 salariés)** se partagent tout juste la moitié de l'enveloppe globale (1,75K€ sur les 3.5M€). 1/3 des salariés (environ 600 bénéficiaires) qui ont eu plus de 2000€ se sont vu accordés la moitié de l'enveloppe. Peut-on parler d'équité de traitement et que fait la direction pour **rendre la part variable plus motivante pour tous ?**

Horaires de travail en agence :

La direction nous a présenté son projet d'aménagement des horaires des agences après avoir fait une enquête auprès des clients ainsi qu'un diagnostic des horaires de nos concurrents. 2 Scénarios se profilent :

1^{er} scénario : Du mardi au vendredi de 8h45 à 18h15 (avec une coupure d'1h40), le samedi matin 8h45-16h00 (coupure déjeuner 1h00) avec ouverture à la clientèle (accueil + RDV) jusqu'à 16h00 !!! (ce que personne ne souhaite...)

2^{ème} scénario : Du mardi au vendredi de 8h45 à 18h15 (1h20 de coupure déjeuner) et le samedi de 8h15 à 13h45 (sans pause déjeuner).

Pourquoi le personnel n'est-il pas associé à cette refonte des horaires en agence alors que ce sont les commerciaux qui sont concernés ? (bizarre ...)

Pourquoi la direction ne souhaite-t-elle pas passer par un accord avec les organisations syndicales ?

Pourquoi se précipiter à vouloir harmoniser tous les horaires en agence avant le 1^{er} janvier 2016 ?

Il y aura bien des négociations sur ce sujet en septembre avec les élus et d'ores et déjà à la présentation des documents en séance nous avons commencé à émettre des propositions. Vous êtes des centaines de commerciaux à vouloir être libérés de votre samedi après midi (activités personnelles, activités culturelles et sportives des enfants ...). **La semaine des 4 jours et demi, voilà des années que SUD la revendique pour vous.** Le 2^{ème} scénario nous paraît le plus réaliste car il allie à la fois l'intérêt des clients (amplitude plus importante d'ouverture des agences) et la volonté des commerciaux.

Pour SUD il est inconcevable que la volonté de la majorité du personnel soit bafouée. C'est pourquoi nous avons émis l'idée de réduire la pause déjeuner d'un ¼ heure le mardi, mercredi et vendredi (cela évitera en plus de faire des heures non reconnues et non payées sur la pause méridienne...) et de fermer ainsi les agences à 13h00 le samedi. C'est du bon sens et tant pis si le déjeuner du samedi se fait en décalé avec le conjoint comme nous avons pu l'entendre en séance par le biais d'une autre organisation.... de toute façon pour la plupart d'entre nous, le repas du samedi ne se faisait déjà pas en famille ... Autre avantage, Les RDV entre 12h00 et 13h00 sont particulièrement prisés par la clientèle.

D'ores et déjà, faites nous remonter vos souhaits d'évolution des horaires en agence, SUD se chargera de les compiler puisque la direction ne veut pas vous associer directement à son projet alors que c'est vous qui êtes impactés !!!!

Avis favorables de SUD : l'extension des congés spéciaux et le projet de mise en place des contrats d'alternance et de professionnalisation :

Nous avons bien entendu donné un avis favorable en séance pour l'élargissement des congés spéciaux aux familles recomposées (enfants issus des concubins ou concubines notoires) et l'octroi de 5 jours pour une célébration de PACS. Lorsque c'est dans l'intérêt du personnel SUD a toujours validé les projets bénéfiques à tous.

Il en est de même pour le projet de mise en place des contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Ce projet est en hausse de 6 contrats (55 sur la période 2014-2015 ; 61 pour 2015-2016) et va dans le bon sens. (C'est un moindre mal la CELC a perçu 2.5 M d'€ de CICE ...). Les alternants sont une très bonne solution d'avenir car ils se forment et sont opérationnels dès leurs études finies. Un des 4 syndicats représentatifs a préféré s'abstenir laissant la direction pantoise devant ce fait, pourtant comme toutes les OS elle réclame des embauches pour contrer le sous-effectif chronique et veut anticiper les remplacements des salariés qui partent à la retraite. Tout comme en intersyndicale, cette organisation syndicale catégorielle partage les constats sur vos conditions de travail et vos rémunérations (enquête diapason à l'appui...) mais n'appelle pas à faire grève localement... Comprenne qui pourra ???

Nous ne sommes pas dupes, certes l'alternance permet un premier pas dans la vie active mais nous serons particulièrement vigilants par rapport au bilan qui nous sera présenté car la logique voudrait que ces contrats se traduisent par des embauches : en d'autre terme que l'on transforme l'essai à savoir passer du statut de CDD en CDI !!!! C'est loin d'être le cas actuellement... Enfin nous surveillerons de près les conditions matérielles offertes à l'alternant ; à savoir du temps donné au tuteur pour s'occuper de l'alternant pendant les périodes en entreprise.

Fermetures d'agences la mort annoncée de notre modèle de distribution ?

2 agences ont déjà fermé en 2015, eh bien la direction nous a officialisé la fermeture de 7 autres agences d'ici la fin de l'année ! Sur le papier certaines ne sont plus viables : des moyens humains très limités (en nombre d'ETP) et des investissements immobiliers inexistantes depuis des décennies pour certaines, les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets. Cette fois si c'est encore pire : certaines sont rentables (eh oui !!) et la direction n'hésite pourtant pas à baisser le rideau. Notre direction soutient que les clients vont rester à la CELC (perte de 10% de la clientèle envisagée) alors que pour certains clients, il leur est demandé de faire 40 kms pour se rendre en agence ou d'effectuer la plupart de leurs démarches par internet ! Sachant que certaines zones rurales ne sont toujours pas couvertes et/ou le haut débit ne passe pas !!!!

Honteux quand on sait le montant du CICE (2,5M d'€) qui a été versé à Loire Centre, cette somme aurait permis de rénover les 7 agences qui ferment sur la base de 350 000€ par rénovation et de mettre les moyens humains pour se donner des chances de les développer. Au lieu de ça les commerciaux ont été équipés de tablettes ...

Nous contribuons à la désertification de nos campagnes, il faut vraiment que la direction cesse de prôner que « notre entreprise est engagée au service de ses clients et de ses territoires ». Vous seuls jugerez de la pertinence de ces mots... C'est bien connu les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent. Même certains membres du COS aujourd'hui se désolidarisent de notre directoire, ils se sentent abusés et mis devant le fait accompli ; eux qui sont censés représenter les clients sociétaires et les territoires de leur SLE !!!!

En attendant notre Caisse continue de perdre des milliers de clients, elle continue à envoyer une partie de notre clientèle dans les bras de nos concurrents. Notre direction ne fait qu'appliquer les consignes de BPCE tout comme dans les autres régions : elle doit fermer des points de vente, améliorer le PNB par ETP, réduire les effectifs à moyen terme... Et tout ça pour qui, pourquoi ?

***Vos élus SUD au Comité d'Entreprise : Tristan Guérin,
Alain Quesne et Philippe Rigaud.***